

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 238

Artikel: Gains horaires, en centimes, des ouvriers et ouvrières
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027835>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Gains horaires, en centimes, des ouvriers et ouvrières

La « Correspondance syndicale » a publié les gains horaires des ouvriers. Dans chaque métier, même à qualification égale, on constate un niveau nettement inférieur pour les salaires féminins. Le slogan : « à travail égal, salaire égal » n'est toujours qu'un slogan, sans compter que les ouvrières en question doivent être en majorité étrangères.

Pour calculer le salaire mensuel, on sait qu'il suffit

de multiplier le gain horaire par 200.

Au coût de la vie d'aujourd'hui, on ne va pas très loin avec un gain de 1200 francs par mois. Car il y a dans le nombre des femmes seules.

Dans toutes les discussions sur l'avortement, il faudrait aussi, au lieu de justifier l'avortement par les conditions sociales, dénoncer les conditions sociales qui sont cause d'avortements désirés.

	Ouvriers		Ouvrières	
	qualifiés	semi-qual. et non qualifiés	qualifiés	semi-qual. et non qualifiés
Horticulture	850	708	630	473
Mines et carrières	1016	890	—	—
Industrie, arts et métiers	1007	866	636	594
Fabrication de produits alimentaires et de fourrages	926	826	619	572
Fabrication de spiritueux et d'autres boissons	984	856	—	573
Brasserie	997	914	—	593
Industrie du tabac	1063	799	—	557
Industrie textile	977	850	600	582
Fabrication de vêtements, lingerie, chaussures et literie incl.	908	843	626	580
Transform. du bois et du liège, charpenterie non compr.	963	824	680	599
Voitures d'enfants, jouets, engins de sport incl.	956	777	—	553
Industrie du papier	1038	903	618	596
Arts graphiques	1193	901	—	596
Fabr. et mise en œuvre du cuir, chaussures non comprises	911	810	649	568
Industrie du caoutchouc, y compris les matières plastiques	1090	955	—	604
Industrie chimique	1140	1008	848	691
Mise en œuvre de la terre et de la pierre	1010	886	—	626
Industrie métallurgique et machines	1010	862	677	615
Industrie horlogère	947	789	—	594
Bijouterie, gravure et frappe	1029	790	—	594
Services	1013	860	672	596
Commerce de gros	986	854	666	572
Commerce de détail	976	834	657	596
Transports et communications	1037	866	—	785
Nettoyage	957	849	659	582

Les gentils Romands en bateau

L'achèvement des travaux de la deuxième correction du Jura a été célébré par un grand rassemblement des représentants des cantons riverains, Berne et Soleure, et des cantons amont Neuchâtel, Fribourg et Vaud qui financièrement participèrent à cette entreprise collective.

L'ouvrage est une réussite. Entre Soleure et Büren, l'Aar, élargie jusqu'à 200 m, 300 m pour permettre un meilleur contrôle des niveaux, a des allures de fleuve majestueux. Le travail d'endiguement a été fait avec un souci constant de respecter les zones sauvages, les réserves d'oiseaux ; partout où cela a été possible, les courbes intérieures des méandres ont été laissées intactes.

Il complète ainsi magnifiquement la première correction (détournement de l'Aar dans le lac de Biemme) et met définitivement à l'abri des inondations des terres fertiles. Une grande œuvre.

Lors de la cérémonie officielle, à Aarberg, les Romands venus en nombre entendirent le conseiller d'Etat bernois Erwin Schneider faire l'éloge des artisans de ce bel ouvrage, rappeler l'historique politique de cette entreprise. Les Romands, dont fut célébrée l'amitié confédérale agissante, attendaient qu'un peu de cette éloquence, ou à défaut un modeste couplet, ou à défaut une petite phrase, même enserrée dans les digues d'une parenthèse () fût consacrée à la navigation intérieure, car le tronçon Soleure-Büren constitue une importante étape de l'aménagement de l'Aar en voie navigable.

Ils attendirent en vain. Il n'y en eut que pour l'assèchement du Seeland ; ni morceau d'éloquence, ni couplet, ni petite phrase endiguée dans une parenthèse.

Collaboration confédérale à sens unique. Les péniches restèrent en rade.

A. G.